

Les consultations doivent :

Assurer une inclusion horizontale : associer différents ministères à tous les niveaux de gouvernement, en accordant une attention particulière aux acteurs gouvernementaux qui ne participent généralement pas à la prise de décisions ayant une incidence sur les migrants et leur famille.

Assurer une inclusion verticale : associer les parties prenantes qui participent à la mise en œuvre des plans nationaux et locaux et des stratégies intergouvernementales pertinentes, notamment les organisations de la société civile, les groupes de migrants et d'autres acteurs non gouvernementaux.

Se tenir dans un environnement sûr et favorisant les échanges.

Être souples: La plupart des consultations devraient se tenir en personne avec des groupes d'acteurs, mais si nécessaire, les pouvoirs publics devraient permettre des consultations individuelles avec certains acteurs; lorsqu'une consultation en personne n'est pas possible, les États devraient recueillir les contributions dans le cadre d'entretiens ou de déclarations écrites.

Être axées sur les besoins et les droits des migrants.

Tenir compte des difficultés rencontrées et des succès enregistrés par le pays en matière de gouvernance des migrations, et en particulier des différences possibles d'une région à l'autre du pays.

Viser à identifier les objectifs spécifiques du Pacte mondial qui tiennent compte des besoins et des droits des migrants ainsi que des besoins du pays en matière de gouvernance des migrations.

Viser à déterminer comment les principes directeurs du Pacte mondial seront mis en œuvre.

Évaluer les capacités et les ressources du gouvernement à tous les niveaux de gouvernance.

Associer des représentants de l'organisme statistique compétent afin que les questions relatives aux données critiques, au suivi et à l'évaluation puissent être prises en compte.



Guide de discussion sur l'évaluation des besoins

Questions D'orientation

QUESTIONS THÉMATIQUES GÉNÉRALES

Quels domaines liés à la migration* posent le plus de difficultés dans le pays ?



Quels domaines liés à la migration offrent le plus de possibilités dans le pays ?



Quels sont les domaines liés aux droits et aux besoins des migrants les plus urgents? Quels sont ceux qui risquent d'être délaissés?



Quels objectifs du Pacte mondial semblent tenir compte des difficultés, des possibilités et des besoins identifiés ci-dessus?



Comment les principes directeurs du Pacte mondial peuvent-ils être appliqués pour tenir compte des difficultés, des possibilités et des besoins identifiés ci-dessus ?



*Exemples de domaines liés à la migration : accès des migrants aux services ; pratiques de gouvernance des frontières fondées sur les droits ; fin de la détention d'immigrants ; prise en compte des besoins des femmes, des enfants et des jeunes migrants, travail décent pour les migrants.

QUESTIONS CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT LES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL

Pourquoi cet objectif du Pacte mondial est-il important?



Comment peut-on appliquer cet objectif du Pacte mondial pour remédier aux difficultés de gouvernance des migrations à l'échelle locale et nationale ?



En quoi la mise en œuvre de cet objectif du Pacte mondial permettrait-elle de tenir compte des besoins et des droits des migrants ?



Quelles sous-questions de gouvernance des migrations appelant l'attention des autorités locales/nationales relèvent de cet objectif ?



Comment les questions de migration liées à cet objectif du Pacte mondial pourraient-elles évoluer au cours des cinq prochaines années ? Et au cours des dix prochaines années ?



Comment les questions de migration liées à cet objectif du Pacte mondial ont-elles évolué pendant la pandémie de COVID-19? Qu'avez-vous appris sur les moyens permettant de faire face aux effets de futures pandémies mondiales potentielles ou d'autres perturbations majeures de la migration?



Quelles seraient les principales difficultés posées par la mise en œuvre de cet obiectif ?



De quelle manière les principes directeurs du Pacte mondial sont-ils liés à cet objectif ? Comment les principes directeurs peuvent-ils éclairer l'approche de la mise en œuvre de cet objectif compte tenu du contexte national ?

Quelles ressources seraient nécessaires pour atteindre cet objectif du Pacte mondial ?

Comment cet objectif du Pacte mondial s'articule-t-il avec les plans d'action locaux et nationaux pertinents, notamment les plans de développement et les plans de riposte à la COVID-19?

QUESTIONS RÉCAPITULATIVES

Y a-t-il d'autres questions de gouvernance des migrations ou des questions liées aux droits et aux besoins des migrants qui devraient être examinées et ne sont pas reflétées dans les objectifs choisis ?

Si oui, comment ces questions pourraient-elles être prises en compte ?

Y a-t-il des questions de gouvernance des migrations propres à la COVID-19 qui ne sont pas clairement exprimées dans les objectifs du Pacte mondial ?

Par exemple, la difficulté de trouver un équilibre entre les restrictions de mobilité nécessaires pour des raisons de santé publique et la nécessité de veiller à ce que les États continuent à assumer les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la protection et les droits de l'homme des migrants (en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, comme les migrants irréguliers pendant une pandémie mondiale).



Principes relatifs à l'évaluation des besoins

APPLICABILITÉ

Identifier les objectifs du Pacte mondial qui présentent un intérêt particulier pour les contextes national et infranational, en tenant compte de la situation du pays en matière de gouvernance des migrations, ainsi que des droits et des besoins des migrants. Réfléchir soigneusement à la manière dont chaque objectif du Pacte mondial pourrait être mis en œuvre conformément aux principes directeurs du Pacte.

LIENS

Dans la mesure du possible, relier explicitement les objectifs du Pacte mondial aux plans, stratégies et mécanismes pertinents, tels que les analyses communes de pays, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le Programme 2030 et les activités des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi qui systématisent l'élaboration des rapports destinés aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme.

IMPACT

Identifier les domaines de la gouvernance des migrations dans lesquels il serait particulièrement difficile de progresser, et ceux où cela aurait un impact largement positif sur les migrants, la réalisation de leurs droits et la prise en compte de leurs besoins, en portant une attention spéciale aux migrants qui risquent d'être laissés pour compte. Examiner les synergies possibles et les compromis éventuels entre les objectifs sélectionnés et d'autres objectifs.

CONSIDÉRATIONS FUTURES

Examiner les besoins et les scénarios possibles du pays en matière de gouvernance des migrations au cours des cinq à dix prochaines années, en tenant compte de la manière dont la situation et les besoins des migrants pourraient évoluer au cours de cette période.

IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

Identifier et examiner tous les défis ou les contraintes qui pourraient compromettre la réussite de la mise en œuvre. Examiner de manière réaliste la capacité du pays à atteindre les différents objectifs du Pacte mondial et à intégrer les principes directeurs de celui-ci pendant la mise en œuvre.